

Paris, le 5 janvier 2026

## Grand Froid : l'État doit protéger les plus vulnérables et cesser de se reposer sur les maires et les CCAS

L'Unccas appelle solennellement le gouvernement et les préfets à agir face à l'activation du plan grand froid dans 36 départements et à une vague de froid exceptionnelle, avec des températures descendues en dessous de -10 °C. Alors que l'hiver n'est pas terminé, un homme est déjà mort de froid à Reims le soir de Noël.

En France, **au moins 350 000 personnes sont aujourd'hui sans domicile personnel**, un chiffre qui a plus que doublé en dix ans, illustrant l'aggravation continue du sans-abrisme et de la précarité résidentielle. Dans le même temps, **61 % des appels au 115 restent chaque jour sans solution**, signe d'un dispositif d'hébergement saturé et structurellement insuffisant.

Face à cette crise sociale majeure, **les maires et leurs centres communaux d'action sociale (CCAS) se retrouvent en première ligne**, contraints d'agir dans l'urgence pour éviter des situations humaines dramatiques. Nombre de collectivités ont ouvert des places d'hébergement financées sur leurs propres budgets, suppléant les carences de l'État. Certaines ont même obtenu des condamnations pour carence, notamment la Ville de Grenoble et la Communauté de communes de Bayonne, illustrant l'impasse actuelle d'un désengagement progressif de la responsabilité nationale. Les politiques nationales de lutte contre le sans-abrisme doivent tenir compte de la baisse annuelle constante des températures hivernales due aux changements climatiques, qui ne pèse pas uniquement sur la mise à l'abri mais également sur la dégradation de l'état de santé des publics concernés, un coût supplémentaire engendré inutilement et imposé à notre système de sécurité sociale.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2026 – dont l'examen reprend cette semaine –, l'Unccas a mis sur la table **le financement d'au moins 10 000 places supplémentaires d'hébergement d'urgence**, une mesure indispensable qui relève pleinement des prérogatives de l'État, seul garant d'une politique nationale coordonnée, équitable et solidaire. Le parc existant, maintenu à 203 000 places depuis 2024, est manifestement insuffisant au regard de l'ampleur des besoins et des risques mortels que fait peser le froid hivernal.

L'Unccas **réaffirme avec force que la protection des plus vulnérables est une responsabilité collective qui ne peut reposer durablement sur les seules communes et leurs CCAS, dans un cadre budgétaire constraint**, d'autant plus que la politique conjoncturelle actuelle est inefficace : l'ouverture saisonnière de places temporaires ne permet ni anticipation, ni accompagnement digne. Il est urgent d'augmenter les capacités d'accueil, de garantir un financement pérenne pour intégrer l'hébergement d'urgence dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale ambitieuse que se considère être le plan quinquennal « Logement d'abord » afin de prévenir les drames humains et d'assurer l'accès inconditionnel à un toit pour toutes et tous.



## À propos de l'Unccas

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale regroupe 4 200 CCAS/CIAS adhérents (9 600 communes) dont l'action concerne 75 % de la population, en Hexagone et outre-mer.

Les CCAS et CIAS, établissements publics locaux, jouent un rôle de prévention et de développement social dans leur commune/intercommunalité. Ils gèrent de nombreux équipements et services de proximité en direction des familles, des personnes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées.

Le conseil national de l'Unccas réunit notamment les élus du conseil d'administration et les présidents des unions départementales de CCAS/CIAS (Udccas) du réseau.

## Contact presse

Michael Szames  
Mob. : +33 6 11 72 65 05  
Mail : [mszames@unccas.org](mailto:mszames@unccas.org)